



Société d'histoire d'Ahuntsic-Cartierville
10780, rue Laverdure
Montréal, Qc
H3L 2L9
presidence.shac@gmail.com
www.lashac.com

Chantal Châteauvert
Secrétaire d'arrondissement
555, rue Chabanel Ouest, bureau 600
Montréal, Qc
H2N 2H8

1^{er} avril 2016

Madame,

Par la présente, nous vous soumettons notre demande d'appel de la décision du comité de démolition concernant l'octroi d'un permis de démolition pour le bâtiment situé au 50 à 150, rue de Louvain O.

Nous avons tardé à faire cet appel puisque nous voulions baser notre décision sur les documents produits spécifiquement pour ce dossier, soit le rapport de Brodeur Consultants et le document du Service de la gestion et de la planification immobilière. Après trois semaines d'attente, nous avons obtenu celui de Brodeur Consultants. Encore à ce jour, nous n'avons pu consulter le second document. Il est à noter que nous trouvons dommage de ne pouvoir baser notre réflexion sur les mêmes documents qui ont été présentés au comité de démolition. De plus, comme l'une des conditions posées par le comité de démolition lors de la rencontre du mois de décembre était d'obtenir l'avis du Conseil du patrimoine, nous supposons que cet avis, ou au moins des commentaires ont été transmis au Service de la

gestion et de la planification immobilière. Malheureusement, notre demande pour en connaître la teneur est restée sans réponse.

En deuxième lieu, nous remettons en question les prétentions selon lesquelles le bâtiment aurait été construit dans l'optique d'une courte durée de vie. Bien qu'il ait été construit rapidement, rien ne laisse supposer que cette hypothèse soit fondée. En effet, le Ministère des munitions et armements avait pris soin de faire construire certaines usines de façon à ce qu'elles puissent, à la fin de la guerre, être vendues aux industries. De la sorte, tous les investissements faits en immobilier pour les besoins de l'industrie de guerre ne seraient pas perdus. Tel que démontré dans le rapport de Bordeur Consultants, nous n'avons qu'à penser au fait que le complexe a abrité de nombreuses industries pendant plus de 75 ans¹. Un bâtiment temporaire n'aurait jamais perduré aussi longtemps. Le 50 à 150 de Louvain O. ne menace pas non plus de s'effondrer. Des réparations seraient nécessaires, certes, mais c'est à cause de la négligence de son entretien durant les dernières années et non à cause d'un vice de construction. Il ne faudrait pas non plus oublier que d'autres bâtiments du complexe sont encore utilisés et ne sont pas en mauvais état. Il serait fort surprenant que les bâtiments secondaires aient été construits de meilleure façon que le bâtiment principal. Également, le rapport de Brodeur Consultants démontre que la structure du bâtiment est pratiquement inchangée depuis 1943. Seulement quelques éléments situés à l'ouest du complexe ont été modifiés². Il en va de même pour les fenêtres et les portes ainsi que les puits de lumière. Enfin, toujours selon Brodeur Consultants, la structure de bois démontre bien le choix d'économie de temps, « mais également la perpétuation d'un savoir-faire au Québec dans la construction en ossature de bois. En effet, les assemblages typiques des poteaux faits de sablières, de contreventements en Y à chaque deux poteaux et de chapiteaux en bois supportant les poutres correspondent aux charpentes traditionnelles. »³

En troisième lieu, le plan de remplacement n'étant toujours pas concret, nous nous interrogeons grandement sur ce qui est prévu afin de répondre à la deuxième condition émise par le comité de démolition qui est : « *intégrer au projet de remplacement un ensemble d'éléments architecturaux permettant de retrouver certaines caractéristiques et de saisir l'ampleur du complexe industriel d'origine, le tout devant être perceptible pour le grand public* ». Le plan de remplacement présenté à l'origine de la demande de démolition ne respecte en aucun cas cette condition. De plus, il n'est pas clair que l'ampleur du complexe industriel pourra être perceptible pour qui que ce soit si le bâtiment est entièrement détruit. Trop souvent, nous avons vu des rappels être une simple utilisation d'une brique plutôt qu'une autre ou une ligne au sol qu'on peut enjamber ou piétiner sans s'en apercevoir. Il va sans dire que pour la Société d'histoire d'Ahuntsic-Cartierville ce genre de rappels est réellement insuffisant. Faire disparaître un bâtiment aussi chargé historiquement ne peut être un geste banal fait à la hâte. Trop souvent, le patrimoine est démoli au profit de constructions communes faites à moindre coût.

¹ Brodeur Consultants, *Montreal Work, 50-150, rue de Louvain ouest. Dossier documentaire sur l'évolution physique et historique*, Montréal, 2016, pp. 37-71.

² *Ibid.*, pp. 111-112.

³ *Ibid.*, p. 100.

En quatrième lieu, nous aimerions savoir pourquoi avoir choisi de commémorer le travail des femmes lors de la Seconde Guerre mondiale plutôt qu'un autre aspect. Pourquoi ne pas commémorer les lieux plutôt qu'une thématique désincarnée puisque n'ayant aucun lien avec une cour de voirie. Le travail des femmes mérite amplement d'être commémoré, nous ne remettons pas cette idée en question, toutefois, une réflexion plus approfondie sur l'angle historique à mettre en lumière serait nécessaire si nous souhaitons, comme communauté, faire une commémoration valable et non superficielle. Il serait également souhaitable de définir ce que représente un « espace de commémoration significatif ».

Pour toutes ces raisons, nous désirons porter en appel la décision du comité de démolition du 9 mars 2016 concernant l'octroi d'un permis de démolition pour le bâtiment situé au 50-150, rue de Louvain Ouest.

Cordialement,

Vincent Garneau, coprésident

Valérie Nadon, coprésidente

Pour les membres du conseil d'administration de la Société d'histoire d'Ahuntsic-Cartierville.

Vincent Garneau
Valérie Nadon
Yvon Gagnon
Ève Arcand
Gabrielle Desgagné
Julie Gauthier
Éric Lécuyer
Ahmed Bouchouari